

15 novembre 2015

Syndicat professionnel des Docteurs en Sciences de la Fonction Publique Hospitalière

S.N.S.H. | CHU de Dijon | Plateau Technique de Biologie | 2 rue Angélique Ducoudray | BP 37013 | 21070 Dijon Cedex
www.snsh.info | contact@snsh.info | snsh@chu-dijon.fr | 03 80 29 51 06 et 03 80 29 31 71 | skype : drsciencessnsh



[Docteurs Sciences CHU](#) @DrSciencesSNSH - 14 nov.

#PrayForParis @DrSciencesSNSH s'associe au deuil national et
opposera toujours à l'obscurantisme, l'intelligence #soutien
#attentatparis

Reconnaissance du Doctorat : 8 mois de silence de Marisol TOURAINE

En parallèle du métier d'**Ingénieur de Recherche Hospitalier niveau Bac+8** (doctorat) dont le SNSH avait obtenu la reconnaissance l'année dernière dans la famille « Recherche Clinique » nous avons soumis à la Mission d'Etudes Impact Métiers et Masse Salariale du Ministère de la Santé la fiche métier de « Scientifique Expert en Biologie ».

Ce métier a été **officiellement refusé** par l'**Observatoire National des Emplois et Métiers de la Fonction Publique Hospitalière**. Les motifs avancés par Mme la Ministre de la Santé étant que « Le répertoire des métiers de la

fonction publique hospitalière (FPH) qui vient de faire l'objet d'une actualisation validée par l'Observatoire National des Emplois et des Métiers de la Fonction Publique Hospitalière, identifie le métier d'ingénieur en biologie médicale. Ainsi les scientifiques en biologie médicale qui exercent dans le milieu hospitalier bénéficient d'une meilleure lisibilité en termes de métier et de compétences. »

La version officielle de ce refus :

« Trois métiers pour les scientifiques en milieu hospitalier suffisent ! »

Nous avons adressé le 18 mars dernier – il y a donc 8 mois – à Mme la Ministre un courrier sans réponse à ce jour.

Nous venons de lui adresser un nouveau courrier au sein duquel nous évoquons entre autres :
(...) que soient réellement appliqués, dans les faits, les engagements de Monsieur le Président de la République quant à la reconnaissance du Doctorat. La décision de ne pas reconnaître le métier de « Scientifique Expert en Biologie » nous semble totalement arbitraire.

« La reconnaissance du métier de Scientifique Expert en Biologie » ne portera pas atteinte ni aux prérogatives – déjà importantes – ni à l'exercice professionnel des médecins et pharmaciens biologistes. »

Equivalence de diplôme : la réponse en statu quo de Najat VALLAUD-BELKACEM

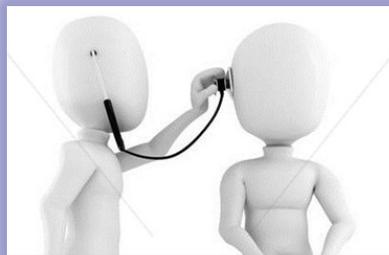
En mars dernier, dans le prolongement du Flash Information que nous consacrons au cas de notre collègue marseillaise, le Dr Debbie MONTJEAN « **Vous avez un Doctorat ? Passez un DUT !** » , de nombreux Sénateurs et Députés s'étaient, comme la communauté des docteurs, émus de cette aberration.

Nous recevions il y a quelques jours, via le Sénateur Daniel LAURENT, la réponse de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

En substance Mme la Ministre confirme que :

« Si l'obtention d'un diplôme universitaire de technologie de génie biologique permet de pratiquer l'acte de prélèvement, seuls les titulaires d'un diplôme d'études supérieures (DES) de biologie médicale et du diplôme de docteur en médecine ou en pharmacie sont habilités à exercer et à procéder à des examens de biologie médicale. »

Cette réponse, en forme de *statu quo*, valide l'**aberration intellectuelle** selon laquelle des **docteurs en sciences** en milieu hospitalier **peuvent développer de nouvelles technologies** en matière de diagnostic biologique (*dont certains à l'origine de dépôt de brevet*), **mais qu'ils n'ont en aucun cas la possibilité ni de manipuler des techniques qu'ils auront développées, ni de rendre les résultats des examens validés par ces mêmes techniques.**



Nous marchons sur la tête !

Le SNSH n'en restera, bien évidemment pas à cette **non réponse**. Les choses doivent évoluer pour tendre vers une réelle reconnaissance du doctorat en milieu hospitalier et de la plus-value intellectuelle apportée par ceux qui en sont détenteurs.

Projet de Loi Santé : amendements blackboulés !

Le Dr Catherine GENISSON, Dr Med - Sénatrice PS, Vice-Présidente de la Commission

des Affaires Sociales – vient de nous informer dans un récent courrier que « les amendements » déposés par le SNSH dans le cadre du projet de loi de modernisation de la santé « n'ont pas été retenus par le Sénat » .

Le SNSH vient d'adresser un courrier simultanément au Dr Catherine GENISSON et au Dr Alain MILON, Dr Med – Sénateur « Les Républicains » Président de de la Commission des Affaires Sociales – afin de connaître officiellement les motifs de ce refus.

Loin d'être pour nous une défaite, ce refus ne fait que renforcer notre détermination à porter plus avant le juste combat qui nous anime en vue de la légitime reconnaissance du doctorat dans la fonction publique hospitalière. Comme le précise le Dr C. GENISSON :

« Il conviendra de trouver un autre vecteur pour une éventuelle reconnaissance du doctorat d'université dans la Fonction Publique Hospitalière. »

2^{èmes} Journées de la « Communauté Française des Docteurs »[®] organisées par l'ANDès

Le 2 novembre dernier, l'Association Nationale des Docteurs (ANDès) réunissait pour sa seconde édition la « Communauté Française des Docteurs »[®].

Une journée entière qui, à Marseille, a mobilisé de nombreuses associations pour parler de valorisation du Doctorat, d'innovation et d'entreprise autour d'un thème « **Docteurs : acteurs clés de l'innovation** » avec une question centrale : Comment exploiter ce vivier de talent que constituent, pour notre société, les docteurs ?

L'ANDès avait invité le SNSH à participer à l'atelier « **Le Doctorat dans les Fonctions Publiques** » et ce dans le prolongement de la reconnaissance, l'année dernière, du 1er métier ayant fait son entrée dans la Fonction Publique Hospitalière « Ingénieur de Recherche Hospitalier (Bac+8) ».

C'est donc tout naturellement

que le SNSH a apporté son soutien financier à cette manifestation nationale, tout comme d'autres grands groupes français tels : EDF, Airbus Helicopters, Saint Gobain, etc...



L'ANDès publiera dans les semaines à venir un livre blanc de cette journée et nous ne manquerons pas de vous en faire part.

Ces journées furent bien évidemment l'occasion de tisser de nouveaux liens entre

associations de docteurs mais également d'échanger avec un certain nombre d'acteurs clés au nombre desquels le **Dr Patrick FRIDENSON**.

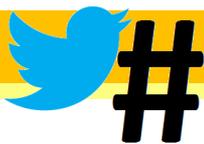
Ce dernier a été missionné le 27 janvier 2014, par la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Geneviève FIORASO, pour « **préparer la mise en œuvre des mesures législatives visant à améliorer la reconnaissance professionnelle du doctorat** » à la suite de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013.

Nous lui avons remis en mars 2014 un rapport sur la situation professionnelle des Docteurs de la Fonction Publique Hospitalière. Il a été convenu d'un prochain rendez-vous pour être auditionné dans le cadre de sa mission.

Le SNSH adresse ses **remerciements et félicitations aux organisateurs des JCFD2015** :

Dr Patrick Blanes, Dr Lydie Brisson, Dr Arnaud Cottet, Dr Pascal Crépey (Pdt ANDès), Dr Nicolas El Robrini, Dr Valentin Emiya, Dr Séverine Fantapie (Vice-Pdte ANDès), Dr Philippe Gambette, Dr Maxime Garcia, Dr Damien Guimond, Dr Kahina Hammam, Yasmine Labiad, Dr Mehdi Mezouar, Dr Debbie Montjean, Dr Simon E.B. Thierry





#JCFD2015

DocteursSciencesCHU a Retweeté



ANDÉS @assodocteurs · 2 nov.

#JCFD2015 P.Fridenson: "il y a des résistances [à l'emploi des #docteurs] dans la #fonctionpublique"

DocteursSciencesCHU a Retweeté



ANDÉS @assodocteurs · 2 nov.

#JCFD2015 Buffet, #Networking & Visite des stands #partenaires, 2ème avec @CJC_fr @DrSciencesSNSH et tous les autres!

DocteursSciencesCHU a Retweeté



Damien Guimond @NeuroDam · 2 nov.

#JCFD2015 @alaingargani: les #docteurs ont un #cerveau! [applaudissements]

DocteursSciencesCHU a Retweeté



Fayek Racha @FayekRacha · 2 nov.

#DrAlainGargani #président de #CGPME13 ma meilleure collaboratrice est #docteur #phdchat #JCFD2015 #doctorat @assodocteurs



DocteursSciencesCHU @DrSciencesSNSH · 2 nov.

#JCFD2015 Dr A.Gargani CGPME13 "Ce qui manque aux Dr / aux Ing. c'est le réseau". Merci @assodocteurs pr synergie



DocteursSciencesCHU @DrSciencesSNSH · 2 nov.

#JCFD2015 Gérard Huot représentant @mandonthierry relation entreprise le #doctorat c'est "induire et déduire".



DocteursSciencesCHU @DrSciencesSNSH · 2 nov.

#JCFD2015 Dr Anthony Pilorget "Postuler en tant que docteur sur un poste d'ingénieur c'est abaisser le doctorat". Analyse partagée.

Rencontre avec Mme Kheira BOUZIANE, Député membre de la Commission des Affaires Sociales

Le 11 novembre dernier, à l'occasion d'une manifestation se déroulant dans l'agglomération dijonnaise, le président du SNSH, Emmanuel FLORENTIN, a pu s'entretenir avec **Mme Kheira BOUZIANE, Député** - membre de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale.



L'occasion d'évoquer le projet de Loi Santé, en examen à l'assemblée nationale, le rejet de nos amendements par le Sénat, les **difficultés de reconnaissance** du doctorat au sein de la Fonction Publique Hospitalière et d'évoquer les **obstacles de lobbies professionnels au sein des représentations**

nationales auxquels les docteurs en sciences savent, en conscience, être confrontés.

Cette rencontre devrait déboucher sur d'autres interactions avec Mme la Député avec pour objectif de pouvoir inscrire dans le concret la **reconnaissance du doctorat dans la fonction publique.**



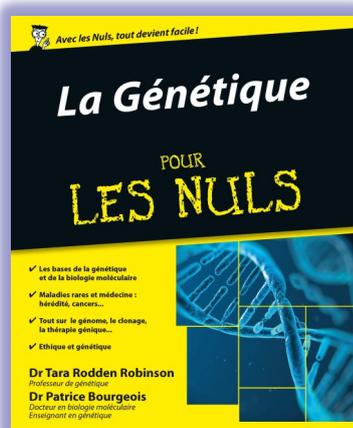
Focus sur nos adhérents « La Génétique pour les nuls »

Patrice Bourgeois, docteur en biologie moléculaire et Ingénieur hospitalier en chef au Département de Génétique Médicale de la Timone à Marseille, a réalisé l'adaptation française dans la célèbre



collection « Pour les Nuls » de la version américaine originale « Genetics for Dummies. ».

Peut-on échapper aux OGM ?
Obtenir des bébés sur mesure ?
Que deviennent les clones ? A quoi servent les cellules souches ? Si certains chapitres du cœur de cet ouvrage très complet s'adressent plutôt aux étudiants, les



chapitres du début et de la deuxième moitié, plus accessible au grand public, abordent des questions de société, et proposent des outils pour décrypter le monde qui nous entoure. L'ouvrage, paru en février dernier, est disponible à la vente dans toutes les librairies francophones et sur internet. Plus de détails sur le site des éditions First.

<http://www.pourlesnuls.fr/catalogue/1584-culture-generale/1588-sciences/la-genetique-pour-les-nuls-EAN9782754059251.html>



Carnet rose...

Comme vous le savez, le SNSH a décidé dans sa phase logique de développement d'installer progressivement dans le maximum de CHS / CHUs une fédération départementale. Nous sommes actuellement en pour-parler pour la constitution d'une deuxième fédération départementale, après celle du CHU de Rennes l'année dernière.

Où ? Quand ? Comment ?
Qui ?

Voilà des informations sur lesquelles nous ne nous étendrons pas pour l'instant, mais sur lesquelles nous espérons pouvoir communiquer très rapidement.

A lire... et à faire appliquer !

Thierry MANDON : Le Monde.fr | 13.11.2015 à 11h40
« Les recrutements de la fonction publique devront faire une place aux docteurs » <http://goo.gl/29nP8c>

Retrouvez-nous
sur les réseaux
sociaux





Adresse Postale

Siège National

Syndicat National
des Scientifiques
Hospitaliers

s/c Dr E. FLORENTIN

CHU Dijon

Plateau Technique
de Biologie

2 rue A. Ducoudray

BP 37013

21070 DIJON Cedex

Président :

03 80 29 51 06

Secrétaire Général :

03 80 29 31 71

contact@snsn.info

www.snsn.info

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de modification et de suppression concernant les données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à l'adresse mentionnée sur ce document.

BULLETIN D'ADHESION 2015

NOM : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Coordonnées Professionnelles :

Adresse : _____

Service : _____

CP : _____ VILLE : _____

Email : _____ @ _____

Téléphone : _____

Coordonnées Personnelles :

Adresse : _____

CP : _____ VILLE : _____

Email : _____ @ _____

Titulaire d'un

Doctorat d'Etat

Doctorat d'Université

Obtenu en :

à _____ (ville)

Spécialité scientifique :

Reconnait n'être titulaire que du seul doctorat d'Etat ou d'Université en Sciences mentionné ci-avant.

Joins au présent document la somme de **45 Euros(*)** représentant le montant annuel de ma cotisation(*) par chèque bancaire établi à l'ordre de « **Syndicat National des Scientifiques Hospitaliers** »

Fait à :

Le :

Signature

(*) Soit une cotisation annuelle de 15 Euros après déduction fiscale. Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant. Toutefois, ce montant ne peut excéder 1 % du montant des salaires, pensions, rentes viagères à titre gratuit payés à l'adhérent, diminué des cotisations sociales déductibles. Si vous avez demandé la déduction des frais réels de vos salaires, vous pouvez inclure les cotisations syndicales dans les frais ; vous ne pouvez donc pas bénéficier de la réduction d'impôt. (CGI, art. 199 quater C ; DB 5 B-3316 ; BOI 5 F-4-01 ; 5 B-8-05 ; PF 101)